

## Réunion préparatoire en vue de la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

### Rapport de synthèse

27-28 juin 2019

Centre international de conférences de Genève (CICG)

Rue de Varembe 15 – 1211 Genève, Suisse

#### INTRODUCTION

---

Une réunion préparatoire informelle en vue de la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) s'est tenue les 27 et 28 juin 2019. Ouverte à tous les membres de la Conférence internationale, elle a été convoquée par ses organisateurs, à savoir la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Les organisateurs remercient tous les membres présents à la réunion préparatoire pour leur participation et leurs précieuses contributions aux discussions. Ils tiennent également à remercier le gouvernement de la Suisse pour son généreux soutien à cette réunion et aux préparatifs de la Conférence internationale en général.

La réunion préparatoire visait à l'échange de points de vue sur les avant-projets de résolution suivants pour la Conférence internationale, diffusés le 7 juin 2019 :

1. Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence ;
2. S'approprier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire ;
3. Répondre à l'évolution des vulnérabilités et réaliser les objectifs de développement durable : contribution des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
4. Rétablir les liens familiaux tout en respectant le droit à la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles ;
5. Élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui tiennent compte des changements climatiques et ne laissent personne pour compte.

La réunion a offert aux membres de la Conférence internationale l'occasion de se rassembler pour identifier les éléments des projets de résolution qui suscitaient un large consensus, ainsi que ceux sur lesquels des désaccords persistaient. Elle a été présidée conjointement par Balthasar Staehelin, directeur général adjoint du CICR, et par Julie Lyn Hall, cheffe de cabinet de la Fédération internationale. Étaient également présents le commissaire de la Conférence

internationale et le président, le vice-président et un autre membre élu de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente).

Le présent rapport vise à rendre compte des principaux éléments des discussions tenues pendant la réunion préparatoire ; il n'inclut ou ne mentionne donc pas les commentaires écrits formulés par les membres avant ou après la réunion. Le rapport est publié sous la responsabilité des deux coprésidents de la réunion, lesquels ont annoncé pendant la rencontre qu'un document de synthèse serait rédigé, soulignant qu'il devrait être considéré comme un document de travail non officiel.

## **Déroulement des travaux**

---

D'une durée d'un jour et demi, la réunion a permis des échanges de vues fructueux entre les participants, à savoir des représentants de 87 États, de 92 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), de la Commission permanente, de la Fédération internationale et du CICR, ainsi que le commissaire de la Conférence internationale. À la suite des allocutions d'ouverture des coprésidents, le président de la Commission permanente a annoncé la sélection par la Commission de deux candidates aux fonctions clés de responsables de la Conférence internationale. Sous réserve de l'approbation du Conseil des Délégués le 8 décembre 2019, leur candidature serait soumise à la Conférence pour élection conformément aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement). Les candidates proposées étaient Mme Natia Loladze, présidente de la Société de la Croix-Rouge de Géorgie, à la fonction de présidente de la Conférence internationale et Mme Maria del Socorro Flores Liera, ambassadrice et représentante permanente du Mexique, à la fonction de présidente du Comité de rédaction.

Le Comité conjoint d'organisation de la Conférence internationale a présenté une brève introduction et fait le point sur l'avancement des préparatifs de la Conférence.

Les coprésidents ont précisé que, même s'il s'agissait d'une réunion informelle non prévue par les Statuts du Mouvement, les échanges devaient être conformes aux Principes fondamentaux du Mouvement. Les orateurs ne devaient donc s'engager dans aucune controverse d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique.

Les participants ont ensuite examiné un à un les avant-projets de résolution. Afin de jeter les bases de l'échange de vues, les coprésidents ont introduit brièvement chaque résolution, présenté ses objectifs et décrit comment les observations préalablement formulées par les membres avaient été incorporées dans l'avant-projet.

## **RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS**

---

Les coprésidents livrent dans le présent résumé leur analyse générale des questions de haut niveau identifiées pour chaque résolution, y compris celles qui nécessiteront de nouvelles consultations dans les mois à venir. L'objectif est de faciliter la tâche du Comité de rédaction pendant la Conférence internationale et, partant, l'adoption par consensus des projets de résolution.

## **RÉSOLUTION : Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence**

---

**Évaluation générale :** L'avant-projet de résolution « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence » a dans l'ensemble bénéficié d'un large soutien de la part des membres de la Conférence internationale présents à la réunion. Bon nombre d'entre eux ont relevé l'importance fondamentale de la santé mentale et du bien-être psychosocial pour la santé, et ont indiqué que le moment était opportun pour prendre des mesures et des engagements dans ce domaine. Il a en outre été souligné qu'une action collective serait nécessaire pour répondre à ces besoins trop souvent négligés.

**Points susceptibles d'être clarifiés :** Outre le soutien général exprimé, plusieurs propositions de clarification ont été avancées qui peuvent se résumer comme suit :

- préciser plus clairement les rôles et responsabilités des composantes du Mouvement et la complémentarité de ces rôles avec ceux des États ;
- clarifier la portée de la résolution dans plusieurs domaines, par exemple : si elle traite de la santé mentale et du soutien psychosocial (MHPSS) uniquement pendant les situations d'urgence, ou également après ; si elle s'applique aux troubles mentaux préexistants ; s'il existe des liens avec la toxicomanie ; et s'il faudrait établir des liens plus explicites avec des thèmes comme la migration et le changement climatique ;
- préciser ou reconnaître les différents contextes culturels et les différentes façons de répondre aux besoins en matière de MHPSS ;
- envisager d'utiliser un langage plus « inclusif » et d'intégrer des personnes qui peuvent être exposées à des risques accrus ou spécifiques, notamment les adolescents, les populations autochtones, les personnes présentant des troubles mentaux préexistants et celles souffrant de toxicomanie ou d'alcoolisme ;
- préciser ce qu'englobe l'expression « autres situations d'urgence » ou opter pour une autre terminologie.

**Points susceptibles d'être développés :** Dans le cadre des discussions, les membres ont suggéré des moyens de renforcer et développer cette résolution en s'appuyant sur l'avant-projet existant. Ces suggestions peuvent se résumer comme suit :

- faire le lien entre la résolution et les normes et cadres applicables, par exemple ceux de l'Organisation mondiale de la Santé ;
- clarifier les attentes vis-à-vis des instruments juridiques applicables et mieux préciser les obligations juridiques, au regard du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, liées à la satisfaction des besoins en matière de MHPSS des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence ;
- mettre davantage l'accent sur la prévention, la résilience communautaire et les activités de MHPSS menées à ce niveau, et l'inclusion des membres du personnel et des volontaires ;
- réfléchir à la manière dont la résolution pourrait prendre en compte les facteurs qui accroissent la vulnérabilité de certains groupes de personnes (par exemple les adolescents, les migrants et les détenus) ainsi que les risques particuliers auxquels ils sont exposés, et dont elle pourrait mieux rendre compte de l'impact qu'ont les mouvements de population sur la santé mentale ;

- traiter plus explicitement des questions liées au renforcement des capacités, à la formation et aux insuffisances des systèmes officiels, et du soutien que le Mouvement pourrait apporter dans ces domaines.

De nombreux membres ont indiqué qu'ils comptaient également envoyer des commentaires écrits d'ici au délai fixé au 31 juillet, commentaires que les coprésidents attendaient avec intérêt.

## **RÉSOLUTION : S'appropriier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire**

---

**Évaluation générale :** L'avant-projet de résolution « S'appropriier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire » a été bien reçu par les participants à la réunion, qui ont réaffirmé la place absolument centrale revenant au droit international humanitaire (DIH) à la Conférence internationale. Les avis exprimés pendant la séance témoignaient d'un large soutien en faveur de l'avant-projet, considéré comme bien équilibré et mettant en évidence les principaux domaines dans lesquels la mise en œuvre nationale du DIH pourrait être renforcée. Conscients du contexte actuel dans lequel s'inscrivait ce projet de résolution, les membres ont salué l'approche pragmatique adoptée.

**Points susceptibles d'être clarifiés :** Au-delà du large appui en faveur de cette résolution, un certain nombre de questions et de commentaires précis concernaient des points à clarifier. Ayant pris bonne note des suggestions individuelles visant à modifier, à préciser ou à nuancer l'avant-projet, les coprésidents résument les propositions formulées comme suit :

- clarifier le rôle joué par les Sociétés nationales, notamment en matière de promotion du DIH, et le décrire dans des termes plus proches de ceux utilisés dans les Statuts du Mouvement ;
- examiner si la résolution pourrait encourager les États à prendre en considération la relation entre les commissions nationales de DIH et les Sociétés nationales ;
- insister davantage sur l'importance de la coopération et des échanges entre commissions nationales de DIH, pas seulement au niveau national mais aussi en termes d'échanges de bonnes pratiques avec d'autres pays ou régions ;
- clarifier les parties du texte portant sur la ratification des traités de DIH ainsi que sur les obligations découlant de ce droit.

**Points susceptibles d'être développés :** Pendant les discussions, il a été suggéré de développer ou renforcer la résolution en intervenant sur les points suivants :

- Plusieurs membres ont indiqué que la résolution devrait aussi traiter de la protection de l'emblème. Il faudrait toutefois examiner comment cela pourrait être fait sans porter atteinte au caractère non thématique de la résolution.
- Plusieurs participants ont mentionné la nécessité de dialoguer avec les chefs et groupes religieux aux fins de la diffusion du DIH, et d'intégrer cet aspect dans le projet de résolution.
- Certains membres ont proposé de mettre davantage l'accent sur la Commission internationale d'établissement des faits ou de renforcer son rôle dans cette résolution.
- Il a aussi été suggéré de prendre en compte la « dimension numérique » de ces travaux et d'y faire référence plus explicitement.
- Des participants ont proposé de mentionner plus explicitement les principes sous-jacents du DIH et éventuellement de les rappeler dans le texte de la résolution.
- Étant donné l'importance de la jeunesse, il a été suggéré d'inclure ce segment démographique dans les mentions aux populations cibles.

De nombreux membres ont par ailleurs exprimé leur intention d'envoyer des commentaires écrits sur ce thème d'ici au 31 juillet, ce qui serait très apprécié et faciliterait la préparation de la résolution en vue de la Conférence internationale.

## **RÉSOLUTION : Répondre à l'évolution des vulnérabilités et réaliser les objectifs de développement durable : contribution des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

---

**Évaluation générale :** Cet avant-projet de résolution est lié au thème de la Conférence internationale, « l'évolution des vulnérabilités ». Des débats seront organisés sous ce thème sur des questions variées telles que l'impact du changement climatique sur les besoins humanitaires, l'accès insuffisant aux services de santé primaire, la multiplication des pandémies et les besoins des migrants et des personnes déplacées vulnérables. Plutôt que de proposer de nouveaux engagements dans ces domaines, la résolution est axée sur la contribution que les Sociétés nationales peuvent apporter à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), un cadre global regroupant les buts que les États se sont fixé conjointement pour s'attaquer aux problèmes sous-jacents visés.

Les organisateurs n'ont pas pu diffuser au préalable une série d'« éléments » pour cette résolution, comme cela avait été fait pour les autres résolutions. Cet avant-projet a donc été la première occasion pour les membres d'examiner le projet de résolution et d'exprimer leur opinion. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement l'avant-projet de résolution, et notamment le fait qu'il vise à préciser la contribution des Sociétés nationales à la réalisation des ODD et à encourager le renforcement de la coopération entre ces Sociétés et les pouvoirs publics de leur pays.

Plusieurs délégations ont reconnu que le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire s'était élargi avec le temps jusqu'à inclure de nombreuses activités menées en temps de paix (renforcement de la résilience, santé publique) allant au-delà des « secours d'urgence ». Par ailleurs, plusieurs délégations ont estimé que ce projet de résolution tombait à point nommé pour faire avancer les efforts actuellement déployés dans le monde en vue de « localiser » l'action humanitaire. Certains se sont toutefois demandé si une résolution était le bon vecteur pour renforcer cette coopération ou si elle serait prématurée à ce stade.

### **Points susceptibles d'être clarifiés :**

- Un certain nombre de délégations étaient d'avis que les objectifs de la résolution n'étaient pas assez clairs et que le texte était trop long et détaillé. Plusieurs ont aussi recommandé d'accorder plus d'attention au lien entre action humanitaire et développement, en particulier eu égard aux Principes fondamentaux guidant l'action du Mouvement.
- Quelques autres observations spécifiques ont été formulées, notamment sur la partie consacrée aux groupes vulnérables et sur la nécessité de se conformer davantage à la terminologie utilisée dans les ODD.

### **Points susceptibles d'être développés :**

- Plusieurs délégations ont proposé de clarifier les actions et mesures de mise en œuvre, ainsi que de décrire plus explicitement l'interaction entre les différents types de vulnérabilités évoqués dans la résolution, s'agissant par exemple du climat et de la santé.

Dans l'ensemble, les participants à la discussion sur ce projet de résolution ont largement reconnu la valeur de la contribution des Sociétés nationales aux objectifs de développement, y compris dans les domaines de la résilience et du lien entre action humanitaire et développement. Ils ont également reconnu l'utilité de mener un dialogue sur l'évolution du rôle des Sociétés nationales compte tenu des facteurs de vulnérabilité actuels et émergents.

## **RÉSOLUTION : Rétablir les liens familiaux tout en respectant le droit à la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles**

---

**Évaluation générale :** Portant sur un domaine d'action fondamental du Mouvement, l'avant-projet de résolution « Rétablir les liens familiaux tout en respectant le droit à la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles » a reçu un large soutien des membres présents à la réunion. Plusieurs liens ont été établis entre ce projet de résolution et la notion de confiance dans l'action humanitaire, qui est l'un des piliers de la Conférence internationale. Plus précisément, les participants ont souligné combien la notion de confiance était capitale pour les services de rétablissement des liens familiaux (RLF) du Mouvement et le traitement des données personnelles par celui-ci. Les bénéficiaires de services de RLF doivent en effet comprendre comment leurs données personnelles sont utilisées, pouvoir être certains qu'elles sont traitées à des fins exclusivement humanitaires, et consentir à ce qu'elles soient transmises par les composantes du Mouvement aux fins du RLF.

Il est apparu clairement au cours des discussions que le moment était opportun pour traiter ce sujet important à la Conférence internationale, et qu'il était plus que jamais nécessaire de trouver des solutions appropriées pour assurer l'adaptation des services de RLF à un environnement en mutation. Ce projet de résolution étant axé sur le maintien des liens familiaux et la détermination du sort des personnes portées disparues, il était considéré comme ancré dans l'histoire et les Principes fondamentaux du Mouvement. Plusieurs délégations ont aussi noté qu'il conciliait les responsabilités des États avec le mandat et les activités exercés par les composantes du Mouvement, notamment par les Sociétés nationales dans leur rôle d'auxiliaires dans le domaine humanitaire. Il a également été fait mention des liens avec les nouvelles technologies et de la nécessité de trouver un équilibre délicat pour exploiter leur potentiel dans le domaine du RLF, tout en respectant le principe de « ne pas nuire numériquement ».

**Points susceptibles d'être clarifiés :** Outre les avis positifs exprimés, plusieurs demandes de clarification ont été formulées, plus particulièrement sur la terminologie, les concepts et la mise en œuvre. Ces demandes peuvent se résumer comme suit :

- Il a été souligné que les Sociétés nationales devraient dans tous les cas se conformer à la législation nationale et régionale relative à la protection des données.
- Il a été suggéré de prendre note ou de faire mention des mesures et cadres pertinents, tels que ceux des Nations Unies et ceux portant sur les droits de l'homme. Certaines délégations ont remis en question les termes utilisés et les cadres juridiques mentionnés dans cette résolution, en particulier ceux auxquels tous les membres n'adhérait pas.
- Certaines délégations ont conseillé d'éviter d'utiliser une terminologie et des concepts qui n'étaient pas universellement acceptés, au risque de compromettre l'obtention d'un consensus (par exemple les concepts de protection des données et de droit à la vie privée).
- Des éclaircissements ont été demandés sur les normes énoncées dans le Code de conduite du Mouvement relatif à la protection des données pour les activités de RLF,

et sur ce qu'impliquerait concrètement pour les États de « reconnaître » ce document ou d'en « prendre note ».

- Une correction était nécessaire dans la traduction espagnole de la résolution, dans la partie suivante du paragraphe 10 du dispositif : « demande aux États de *reconnaître* le Code de conduite du Mouvement relatif à la protection des données pour les activités de RLF en tant que base solide permettant d'assurer la protection des données personnelles ».

**Points susceptibles d'être développés :** Les membres ont formulé des commentaires constructifs sur les principaux points suivants à développer :

- Plusieurs délégations ont demandé de développer et de clarifier le paragraphe 9 du dispositif, estimant qu'il combinait un trop grand nombre d'idées et de concepts. Le texte devrait être remanié pour en simplifier le contenu et préciser les engagements proposés.
- Il a été suggéré d'inclure, dans la résolution, les principes essentiels de protection des données personnelles et de traiter plus concrètement les questions de la transparence, de la confiance, du consentement, de la responsabilité et de la redevabilité dans le domaine du traitement des données.

Les coprésidents ont pris note des observations formulées sur des termes et des détails spécifiques, dont ils tiendraient compte dans la préparation du projet de résolution officiel. En outre, de nombreuses délégations ont annoncé qu'elles comptaient envoyer des commentaires écrits sur le projet de résolution d'ici au 31 juillet, commentaires que les organisateurs attendaient avec intérêt.

### **RÉSOLUTION : Élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui tiennent compte des changements climatiques et ne laissent personne pour compte**

**Évaluation générale :** La Conférence internationale est l'un des principaux forums internationaux de dialogue sur le droit relatif aux catastrophes depuis sa création en 2003. Depuis lors, plus de 90 Sociétés nationales ont fourni une assistance technique en la matière aux pouvoirs publics de leur pays. Les participants à la réunion se sont dits heureux de disposer d'un nouvel outil utile dans ce domaine : une liste de vérification destinée à aider les décideurs à évaluer les lois et politiques de leur pays relatives à la préparation et à l'intervention en cas de catastrophe, en les comparant aux lacunes fréquentes et aux meilleures pratiques observées au niveau mondial. Ce projet de résolution propose aux États de renforcer leurs cadres juridiques portant sur la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique et de mieux intégrer ces cadres dans leurs systèmes, tout en veillant davantage à la protection et à l'inclusion des groupes les plus vulnérables.

Les objectifs et la portée de cette résolution ont recueilli un large soutien, et de nombreuses délégations ont noté que leurs commentaires avaient été pris en compte dans le texte de l'avant-projet. Plusieurs délégations se sont félicitées du lien établi entre gestion des risques de catastrophe et adaptation au changement climatique, ainsi que du fait que ces deux domaines étaient abordés dans une perspective intégrée et holistique ; certaines ont demandé d'accorder une place plus importante à l'adaptation au changement climatique.

### **Points susceptibles d'être clarifiés :**

- La volonté de ne laisser personne pour compte est au centre de la résolution, ce qui a été très apprécié et a suscité plusieurs commentaires quant aux différents groupes et besoins à intégrer. Plusieurs délégations ont recommandé de mentionner des groupes spécifiques tels que les filles et les femmes, les personnes LGBT, les sans-abri et les personnes ayant des problèmes de santé préexistants. D'autres délégations ont toutefois souligné qu'il serait difficile de mentionner certains groupes particuliers sans risquer d'en exclure d'autres.
- De l'avis de la majorité des participants, la résolution devrait reconnaître l'impact disproportionné qu'ont les catastrophes et les changements climatiques sur les groupes marginalisés et notamment sur les personnes handicapées et, partant, prévoir l'obligation de répondre à leurs besoins spécifiques.
- Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur certaines expressions, comme « qui tiennent compte des changements climatiques », ou des modifications, par exemple remplacer « dangers naturels » par « dangers ».

### **Points susceptibles d'être développés :**

- Plusieurs délégations souhaitaient qu'une attention particulière soit accordée aux jeunes en tant non seulement que victimes potentielles des catastrophes et des changements climatiques, mais aussi qu'acteurs de l'avenir.
- Certaines délégations ont insisté sur le rôle joué par les Sociétés nationales (et les organisations humanitaires locales en général) en matière de prévention des catastrophes, et ont proposé de le souligner davantage dans le projet de résolution.
- Plusieurs orateurs ont proposé d'encourager explicitement les États à solliciter les conseils et le soutien des Sociétés nationales et de la Fédération internationale lorsqu'ils utilisent ou envisagent d'utiliser des approches novatrices de gestion des risques de catastrophe, telles que les programmes de transferts monétaires et le financement fondé sur des prévisions.
- En outre, des délégations ont souligné combien il était important de consulter les personnes qui risquaient d'être le plus touchées par les aléas climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes lors de la révision ou de l'élaboration de lois relatives aux risques de catastrophe.
- Plusieurs orateurs ont insisté sur l'importance de la gestion des risques de catastrophe ; en particulier, les pays et les Sociétés nationales les plus exposés aux catastrophes ont pris fermement position en faveur de la résolution et des efforts déployés pour intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans la législation.

De nombreux orateurs ont souligné combien il était important de mettre en œuvre cette résolution. Par ailleurs, plusieurs délégations se sont dites intéressées à contribuer à la finalisation du projet de liste de vérification sur la législation relative à la préparation et à l'intervention en cas de catastrophe. La coprésidente a répondu que ce projet était disponible sur le site Web de la Conférence et que tout commentaire serait le bienvenu jusqu'au 31 août. La version finale du projet serait ensuite disponible en ligne dès le 25 octobre, tout comme les autres documents officiels, ainsi qu'à la Conférence internationale.

## **PROCHAINES ÉTAPES DU PROCESSUS DE CONSULTATION**

---

Les organisateurs encouragent tous les membres à poursuivre leur dialogue et leurs échanges en vue de faciliter l'obtention d'un consensus sur les projets de résolution pendant la Conférence internationale.

Dans les mois à venir et jusqu'à l'ouverture de la Conférence, les consultations se poursuivront sous la forme de réunions du Groupe des ambassadeurs (la prochaine se tiendra le 2 septembre à 15 heures à la Fédération internationale à Genève), de séances d'information à l'intention des missions permanentes, de webinaires et de réunions avec les Sociétés nationales.

Les avis recueillis pendant la réunion préparatoire, tout comme les commentaires écrits reçus, contribueront à l'élaboration des projets de résolution officiels qui seront soumis à la Conférence internationale. Ces projets et les autres documents de travail officiels seront envoyés le 25 octobre 2019, conformément au délai statutaire établi.